

Objet : RS - Mon Pass Rénov' - Attribution d'une subvention à l'ASDER pour l'information, le conseil et l'orientation des propriétaires privés

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poutou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmats - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 016-25 C

objet **RS - Mon Pass Rénov' - Attribution d'une subvention à l'ASDER pour l'information, le conseil et l'orientation des propriétaires privés**

Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que l'ASDER assure les missions d'information, de conseil et d'orientation sur la rénovation énergétique des logements, permettant de fournir aux Savoyards le même niveau de conseils neutres et gratuits.

En 2024, suite au retrait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le financement de l'information, du conseil et de l'orientation de premier niveau a été assuré par l'ANAH, le Département de la Savoie et des collectivités savoyardes dont Grand Chambéry.

Le 19 décembre 2024, le Bureau a approuvé la convention de pacte territorial France Rénov' 2025/2027 entre l'Etat, l'ANAH et Grand Chambéry.

Avec le soutien du Département de la Savoie, l'ASDER a déposé une demande de subvention pour assurer les missions d'information, conseil, orientation à destination de l'ensemble des ménages, sur l'ensemble des thématiques relatives à la réhabilitation de l'habitat sur le périmètre de Grand Chambéry pour l'année 2025.

Le service se décline autour de 2 missions principales :

- missions de dynamique territoriale :
 - o mobilisation des ménages,
 - o mobilisation des publics prioritaires par des actions « d'aller-vers »,
 - o mobilisation des professionnels,
- missions d'information, conseil, orientation à destination de l'ensemble des ménages sur l'ensemble des thématiques :
 - o missions d'information et d'orientation,
 - o missions de conseil personnalisé tous publics,
 - o missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat.

Pour l'année 2025, les objectifs globaux sont les suivants :

- 750 réponses aux demandes d'information,
- 170 permanences téléphoniques,
- 180 rendez-vous personnalisés,
- 11 permanences à l'antenne des Bauges.

Cette subvention constitue une déclinaison opérationnelle de la convention de pacte territorial France Rénov' (programme d'intérêt général) 2025/2027.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'ASDER, en budget de fonctionnement, un montant maximal de 115 857 € qui correspond au montant sollicité pour les missions d'information, conseil et orientation, et de dynamique territoriale, auxquels viennent s'ajouter 48 000 € de participation du Département pour le territoire de Grand Chambéry.

Le coût de l'action pour le territoire de Grand Chambéry s'élève à 163 857 € et est donc complètement couvert par ces deux participations.

Le cofinancement de l'ANAH sera sollicité à hauteur de 50 % de ce coût.

Le coût de total de l'action à l'échelle du département s'élève à 650 245 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la décision n° 197-24 du Bureau du 19 décembre 2024 relative à la signature de la convention de pacte territorial France Rénov' entre l'Etat, l'ANAH et Grand Chambéry pour la période 2025/2027,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage en date du 9 janvier 2025,

Vu le courrier de sollicitation de l'ASDER en date du 7 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention à l'ASDER pour un montant maximal de 115 857 € pour l'année 2025, selon la proposition ci-dessus, ainsi que la convention d'objectifs ci-jointe,

Article 2 : de dire que la subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 60 % du montant de la subvention à la signature de la convention, soit 69 514,20 €,
- 20 % du montant de la subvention, soit 23 171,40 € à la remise d'un tableau de bord des actions réalisées au 31 octobre 2025,
- le solde après la remise du bilan annuel complet des actions réalisées en 2025,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir et en particulier la convention ci-jointe.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **016-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Mon Pass Rénov' - Attribution d'une subvention à l'ASDER pour l'information, le conseil et l'orientation des propriétaires privés
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33127H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33127H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025